



LES ACHARDS

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de conseillers représentés : 3
 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah RENAUD.

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Ordre du jour :

- Convention n°2025.ECL.0266 avec le SyDEV pour l'ajout de prises guirlande avenue Georges Clémenceau parvis La Poste (L.EC.152.25.001)
- Restaurant Inter-Entreprises : Réévaluation de la participation de la commune des Achards
- Mise à jour du tableau des effectifs Communaux
- Lancement de la consultation pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du parvis de l'Eglise et de l'avenue Bonaparte
- Projet de renouvellement urbain ilot Buton – Avenant 2 à la convention EPF
- Avenant N°3 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'Ilot Charruyeau avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée
- Lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un restaurant et à la réhabilitation de la grange sur le site « Arts et Nature »
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire :

Par délibération du Conseil Municipal n° D08062020-03 du 8 juin 2020 et de celle n° D11122023_10 du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire et conformément à l'article L.2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération :

- Décisions arrêtées au 20 juin 2025 :

26/05/2025	delg-2025-010	Etude de faisabilité et de programmation pour l'extension de la médiathèque et pour le devenir de la bibliothèque - Attribution du marché
26/05/2025	delg-2025-011	Maîtrise d'œuvre (stade APD) pour la restauration et la réhabilitation du Lavoir des Essais - Attribution du marché
13/06/2025	delg-2025-012	Etude de faisabilité et de programmation pour l'extension de la médiathèque et pour le devenir de la bibliothèque - Sollicitation d'une subvention dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain"
13/06/2025	delg-2025-013	Maîtrise d'œuvre (stade ADP) pour la restauration et la réhabilitation du Lavoir des Essais - Sollicitation d'une subvention dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain"
16/06/2025	delg-2025-014	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'hermitage: rues de l'hermitage, des aubépines et de la garenne - attribution du marché
17/06/2025	delg-2025-015	Attribution sur devis de travaux d'exhumation suite reprise de 10 concessions

- Engagements comptables arrêtés au 20 juin 2025 :

Date	Libellé	Fournisseur	montant TTC
FONCTIONNEMENT			
21/05/2025	GERBE COMMEMORATION MAI 2025	L'ATELIER NATURE SARL	128,00 €
21/05/2025	CHARIOTS MENAGE ET PANNEAUX DE SÉCURITÉ DANGER	POLLET SARL -OBYO	772,07 €
23/05/2025	BADGE SECURITE MÉDIATHÈQUE	NEXECUR PROTECTION	16,81 €
23/05/2025	BLOC 4 PRISES POUR BIBLIOTHEQUE	BREMODIS SARL	7,99 €
23/05/2025	BOISSONS POUR BIBLIOTHEQUE	BREMODIS SARL	27,52 €
23/05/2025	PROVISION SUR HONORAIRE -EXPERTISE SUR DEMOLITION BATIMENT EX CARABI- REDACTION D'UN DIRE 1	ATLANTIC-JURIS VENDEE ANJOU	1 225,80 €
23/05/2025	LITEAU POUR 14 JUILLET	HUET MENUISERIE MOTHASE	70,27 €
23/05/2025	4 PNEUS BERLINGO CE187QD	ACHARD AUTOMOBILES	448,15 €
23/05/2025	NETTOYAGE DES TOITURES PAR DRONE 2 EGLISES ESPACE CULTUREL GRANGES DES MARES	ABEILLE DRONE	18 540,00 €
23/05/2025	BATTERIE POUR VEHICULE CD345QG	ACHARD AUTOMOBILES	272,81 €
23/05/2025	OLIVIER MARIAGE DU 17/05/2025	GAMM VERT	51,08 €
23/05/2025	GRAVIER POUR ESPACE CULTUREL	INEDIS LISA	12,13 €
23/05/2025	LOCATION MINI PELLE DU 19/05/2025 TERRE LCA RECHERCHE RESEAU MILLEPIEDS	V LOK	191,35 €
26/05/2025	AFFICHE CINEMA L'AIR D'EN RIRE 2025	IMPRIMERIE OFFSET 5 EDITION	69,60 €
26/05/2025	IMPRESSION LES ACHARDS'MAG JUIN 2025	IMPRIMERIE OFFSET 5 EDITION	2 865,60 €
26/05/2025	COFFRET CADEAU CHAUVET "100 Ans"	SARL GABLOU	50,00 €
27/05/2025	VERIFICATION INSTALLATION GAZ ESPACE CULTUREL 2025	SOCOTEC EQUIPEMENTS	128,41 €
27/05/2025	REMPLACEMENT PL 017-37 SUITE SINISTRE AVEC TIERS L.RA.152.25.003	SYDEV	2 384,00 €
27/05/2025	REPARATION PL 106-001 L.RN.152.24.004	SYDEV	412,00 €

30/05/2025	GOUPILLES	BPM AGRI ATLANTIQUE	8,86 €
30/05/2025	TUTEUR	INEDIS LISA	5,41 €
30/05/2025	OLIVIERS MARIAGES DU 27/05 ET DU 31/05	GAMM VERT	102,18 €
30/05/2025	PISTOLET DROIT VESTIAIRE FOOT LMA	GAMM VERT	3,80 €
30/05/2025	BOBINE DE FIL ELEC 14 JUILLET	J.C.O.	112,00 €
30/05/2025	ENTRETIEN ANNUEL DES 3 TERRAINS DE FOOTBALL	TECERES	9 167,95 €
30/05/2025	COUTEAUX MICRO TRACTEUR J DEERE	TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC	830,95 €
03/06/2025	PAGE DE GARDE POUR ETAT CIVIL	LA POSTE-PHIL@POSTE	75,51 €
05/06/2025	ENVELOPPES	MAXIPAP	853,92 €
06/06/2025	SANDWICHES FETE DE LA MUSIQUE 2025	LOUAIL RONAN LA MIE DE LA MOTHE	147,00 €
06/06/2025	COMMANDE SUPER U FETE DE LA MUSIQUE 2025	BREMODIS SARL	104,32 €
06/06/2025	GRILLEES AUX POMMES SUPER U FETE DE LA MUSIQUE 2025	BREMODIS SARL	84,00 €
06/06/2025	MATINEE CONVIVIALE COMMUNICANTS CCPA 2025	LOUAIL RONAN LA MIE DE LA MOTHE	15,75 €
06/06/2025	ANIMATION ENVIRONNEMENT WATER FAMILY JNS 2025	DU FLOCON A LA VAGUE	475,00 €
06/06/2025	LIVRAISON CAFE ET CHOCOLAT DU 070525	LES CAFES ALBERT	264,59 €
10/06/2025	SIROP GRENADINE -CIDRE -CHIPS TOURNOI CMJ	BREMODIS SARL	17,17 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE MAIRIE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	289,51 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE TIGNOLA	SOCOTEC EQUIPEMENTS	289,51 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ESPACE CULTUREL	SOCOTEC EQUIPEMENTS	344,65 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ESPACE MOREAU	SOCOTEC EQUIPEMENTS	206,79 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE TOILETTE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	20,67 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE POTAGER	SOCOTEC EQUIPEMENTS	130,97 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE EGLISE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	165,43 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES	SOCOTEC EQUIPEMENTS	124,08 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE VESTIAIRES DE FOOT	SOCOTEC EQUIPEMENTS	165,43 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE SALLE DE GYM	SOCOTEC EQUIPEMENTS	239,11 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE LES HALLES	SOCOTEC EQUIPEMENTS	165,43 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE BOULODROME	SOCOTEC EQUIPEMENTS	124,08 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE SALLE DE DANSE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	165,43 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE SALLE DE TENNIS	SOCOTEC EQUIPEMENTS	124,08 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE CLUB HOUSE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	68,93 €
10/06/2025	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE BAR FOOT	SOCOTEC EQUIPEMENTS	48,25 €
10/06/2025	VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES LA MOTHE ACHARD	SOCOTEC EQUIPEMENTS	245,58 €
10/06/2025	PARTICIPATION 4 REPAS AGENT -MAI	RESTORIA	20,00 €
10/06/2025	5 RLX FILS POUR ROTOFIL	TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC	317,26 €
10/06/2025	LIQUIDE VAISSELLE EPONGES SUCRE	BREMODIS SARL	10,50 €
10/06/2025	VETEMENT DE TRAVAIL R FAVREAU + GANTS	VAMA	552,31 €
11/06/2025	CARBURANT MAI 2025	BREMODIS SARL	947,03 €
18/06/2025	IMPRESSION BACHES 14 JUILLET 2025	123 IMPRIM SAS	163,81 €
18/06/2025	COURSES FETE DE LA MUSIQUE 2025	BREMODIS SARL	87,97 €
18/06/2025	COURSES 2 SUPER U	BREMODIS SARL	42,63 €
18/06/2025	TABLEAUX LIEGE ET BLANC + CORBEILLES MURALES	MAXIPAP	551,56 €
18/06/2025	PLAQUETTES DE FREINS EG797DT	ACHARD AUTOMOBILES	253,62 €
18/06/2025	OLIVIER MARIAGE DU 07/06/25	GAMM VERT	51,08 €
18/06/2025	CHAUSSURES EPI M. THIEBAUT	GAMM VERT	54,90 €
18/06/2025	BOISSONS POUR FETE DE LA MUSIQUE	LA CAVE MOTHASE	79,24 €
18/06/2025	DE1363 CABOCHON KUBOTA	SARL RAVON ATELIER SCAR	19,93 €
18/06/2025	CONNECTEURS + COLRING POUR 14/07	SONEPAR	466,98 €
18/06/2025	DIVERS FOURNITURES POUR VMC POUR BELLE EUGENIE	SONEPAR	864,01 €

18/06/2025	BOULONNERIE 1.28KG	BPM AGRI ATLANTIQUE	21,35 €
18/06/2025	FERTILISATION JUIN TERRAIN D'HONNEUR LMA	TECERES	945,18 €
18/06/2025	FERTILISATION SEPTEMBRE TERRAIN D'HONNEUR LMA	TECERES	945,18 €
18/06/2025	CONTROLE POLLUTION EG797DT	VENDEE CONTROLE AUTOMOBILE	29,00 €
19/06/2025	ALIMENTATION POT DE L'AMITIE CMJ SEANCE PLEINIÈRE DU 18 JUIN	BREMODIS SARL	27,84 €
19/06/2025	RAMETTES DE PAPIER	MAXIPAP	134,40 €
19/06/2025	FOURNITURES DE BUREAU ROULEAUX ADHESIFS BATONS DE COLLES ...	MAXIPAP	252,68 €
19/06/2025	BAC DE MANUTENTION POUR SERVICE ENTRETIEN	MAXIPAP	168,77 €
19/06/2025	PRESTATION DE COMPTAGE DE VOITURE BORD DE CHAUSÉE RUE DU GENERAL DE GAULLE LCA	AGIR LABORATOIRE	712,64 €
TOTAL ENGAGEMENTS - FONCTIONNEMENT			50 579,80 €

INVESTISSEMENT			
21/05/2025	CREATION ESPACE CONVIVIAL - MODULAIRES	MADERA	259 778,40 €
21/05/2025	SECATEUR PELLENC	TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC	1 774,00 €
21/05/2025	ASPIRATEUR DE FEUILLES	TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC	8 492,40 €
21/05/2025	REMORQUE + BARRIERES GALVA	DOUBLET	5 810,40 €
22/05/2025	TRAVAUX CONFORTEMENT PONT DU PRE	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES	29 798,40 €
22/05/2025	DEMOLITION DESAMIANTEGE BATIMENTS BONAPARTE- AVENANT 1	NICKEL HABITAT	4 981,62 €
22/05/2025	DEMOLITION DESAMIANTEGE BATIMENTS BONAPARTE-AVENANT 2	NICKEL HABITAT	7 734,92 €
22/05/2025	DEMOLITION DESAMIANTEGE BAT BO	SAPE ATLANTIQUE SARL	3 102,96 €
23/05/2025	DEM DESAMIANTEGE BAT BONAPARTE- SST 1	CTCV TP	15 000,00 €
23/05/2025	TRAVAUX DEMOLITION BATIMENTS LES MARES ARTS ET NATURE	RECYCL'AD	18 469,80 €
23/05/2025	PANNEAUX SIGNALETIQUES PLAN D'INTERVENTION ET EVACUATION DIVERS SITES	ENSI EXTINCTEURS NANTAIS	6 957,10 €
27/05/2025	REPERAGE AMIANTE AVANT DEMOLITION -PROJET ART ET NATURE	SOCOTEC DIAGNOSTIC	570,00 €
30/05/2025	DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION	SIGNAUX GIROD	1 212,65 €
11/06/2025	MISSION CTC ESPACE CONVIVIALITE	APAVE	1 740,00 €
11/06/2025	ESPACE CONVIVIALITE - ATTESTATIONS REGLEMENTAIRES PC	APAVE	672,00 €
13/06/2025	ESPACE CONVIVIALITE - ALARME ANTI INTRUSION	NEXECUR PROTECTION	3 344,34 €
17/06/2025	MOE DEMOLITION GARAGE	MAITRISE ET SECURITE DU BATIMENT	4 620,00 €
17/06/2025	MOE RESTAURATION REHABILITATION LAVOIR ESSAIS	AODA ARCHITECTES	19 080,00 €
17/06/2025	ESPACE BERNARD MOREAU - ISOLATION SALLE GMA	STIL PLATRE	6 600,00 €
17/06/2025	AMENAGEMENT BONAPARTE - PERMIS DE DEMOLITION GARAGE SUITE ACQUISITION	VALERIE RAVAUZ PREZEAU	804,00 €
TOTAL ENGAGEMENTS - INVESTISSEMENT			400 542,99 €

- Renoncations à préempter :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, la Commune des Achards a reçu 7 déclarations d'intention d'aliéner qui concernaient les parcelles suivantes :

Date de dépôt	Adresse du bien	Superficie (m²)	Type
22/05/2025	1 rue de la Gare	356	Bâti- Maison d'habitation
03/06/2025	33 avenue Georges Clémenceau	205	Local professionnel
05/06/2025	5 rue Eric Tabarly	743	<u>Non</u> Bâti- Maison d'habitation
10/06/2025	31 rue des Jonquilles	3 003	Bâti- Maison d'habitation
12/06/2025	12 rue de l'Océan	59 923	Parts SCI usine industrielle
13/06/2025	4 rue des Ajoncs	518	Bâti- Maison d'habitation
04/06/2025	58 rue du Général de Gaulle	458	TAB

Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

D30062025_01 : Convention n°2025.ECL.0266 avec le SyDEV pour l'ajout de prises guirlande avenue Georges Clémenceau parvis La Poste (L.EC.152.25.001)

Madame Nicole EDOUARD, Adjointe à l'environnement et au développement durable, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'ajout de prises guirlande avenue Georges Clémenceau sur le parvis de La Poste, afin de pouvoir équiper les arbres de cette place de guirlandes lumineuses dans le cadre des illuminations de fin d'année.

Ces travaux sont estimés par le SyDEV à 1 034,00 € HT.

La participation communale étant de 70%, le reste à charge s'élève à 724,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 27 voix POUR

- Approuve la convention n°2025.ECL.0266 proposée (L.EC.152.25.001) (en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

D30062025_02 : Restaurant Inter-Entreprises : Réévaluation de la participation de la commune des Achards

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L731-1 et suivants,

Vu la délibération n° D27032023_13 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 fixant le montant de la participation communale à 5,00 € par repas et par agent,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin ;

Monsieur le Maire expose que la commune des Achards participait, il y a quelques années, au prix du repas pris par les agents communaux au sein du restaurant inter-entreprises (RIE), à raison de 2,00 €. Depuis le 28 mars 2023, la participation avait été réévaluée à 5,00 € par repas et par agent.

Monsieur le Maire présente l'évolution du coût d'un repas :

- 5,30 € en 2009,
- 9,80 € en 2023,
- 11,53 € en 2025.

Compte tenu de la hausse du coût du repas, Monsieur le Maire propose que la commune des Achards prenne à sa charge 7,00 € par repas et par agent en lieu et place de 5,00 €, à compter du 1er juillet 2025. Le droit à restauration est ouvert à raison d'un repas par jour travaillé.

Le prestataire fournira à la commune des Achards un état nominatif à la fin de chaque mois pour contrôle et règlement par virement administratif.

Interventions :

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD demande quelle est la fréquentation du restaurant inter-entreprises.

Monsieur Michel VALLA, précise que la fréquentation actuelle est d'environ 115 repas par jour ce qui représente un delta par rapport à la fréquentation quotidienne d'équilibre qui correspondrait à 130-140 repas par jour.

Monsieur Mickaël ONILLON ajoute que les tickets restaurant ne sont pas acceptés au restaurant inter-entreprises.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par,
27 voix POUR**

- Fixe le montant de la participation communale aux repas pris par les agents communaux au sein du restaurant inter-entreprises (RIE) à 7,00 € par repas et par agent, à compter du 1er juillet 2025.
- Et autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier.

D30062025_03 : Mise à jour du tableau des effectifs Communaux

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° D18112024_01 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2024 approuvant la modification des effectifs communaux,

Vu la délibération n° D31032025_31 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2025 approuvant la modification des effectifs communaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2025 ;

Avec le recrutement d'un nouvel agent assurant les fonctions de Directeur Général des Services (DGS) (Titulaire au grade d'Attaché principal) suite au départ d'un agent (Titulaire au grade d'Attaché, détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants), il convient de procéder à un « toilettage » du tableau des effectifs afin de ne pas disposer d'un nombre de postes ouverts supérieur au nombre d'agents effectivement en poste et ainsi ne pas surcharger budgétairement la collectivité, les crédits budgétaires devant être prévus pour chacun des emplois existants.

Jusqu'à présent, le tableau des effectifs a été modifié ponctuellement pour des créations de poste mais n'a pas été modifié pour des suppressions :

- Suite à une mutation, les postes suivants sont désormais non pourvus. Il convient donc de les supprimer:

- 1 Attaché à temps complet (mutation)
- 1 Emploi fonctionnel de DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants à temps complet (mutation)

En conséquence, il y a 2 postes au total à supprimer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par,
27 voix POUR**

- Supprimer les 2 postes tels que désignés ci-dessus et à valider la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint, à compter du 1er juillet 2025.
- Et autoriser Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier.

D30062025_04 : Lancement de la consultation pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du parvis de l'Eglise et de l'avenue Bonaparte

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'Aménagement et au cadre de Vie, indique en premier lieu que le plan des travaux est exposé en salle du Conseil municipal pour assurer une consultation publique.

Il rapporte ensuite à l'assemblée la nécessité de lancer une consultation pour le marché de travaux pour la réalisation de l'aménagement du parvis de l'Eglise et de l'avenue Bonaparte :

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°D11122023_10 portant délégations du conseil municipal au Maire et autorisant ce dernier à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence,

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024,

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise pour un montant de 62 756,90 € HT,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain »,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement,

Considérant que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00 € HT,

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune des Achards engage un vaste chantier de requalification du parvis de l'église et de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg. Ce projet vise à renforcer l'attractivité du centre-ville, sécuriser les déplacements, structurer les circulations douces et améliorer le cadre de vie.

Les études de maîtrise d'œuvre menées en 2024 ont permis de formaliser un projet global d'aménagement, à la fois technique et qualitatif, qui s'organise en trois secteurs (A, B, C) et se décline en trois lots de travaux :

- Le lot 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD) comprend la démolition des revêtements existants, la création de chaussées, trottoirs et zones de rencontre, la mise en accessibilité des cheminements piétons, la reprise partielle des réseaux d'eaux pluviales, la pose de bordures, et l'intégration du mobilier urbain ;
- Le lot 2 – Espaces Verts porte sur la création de fosses de plantation, la fourniture et mise en œuvre de végétaux (arbres, arbustes, vivaces), l'engazonnement, le paillage, ainsi qu'un suivi de reprise des plantations ;
- Le lot 3 – Signalisation regroupe les prestations de signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux de police et directionnels), avec implantation sur socles prévus par le lot VRD.

Le projet comporte également la requalification complète du parvis de l'église, afin de valoriser cet espace central, d'en améliorer la lisibilité, l'accessibilité et l'esthétique, et de l'intégrer pleinement dans l'aménagement global de l'avenue. Cette requalification inclut la reprise des revêtements, la hiérarchisation des usages piétons/vélos/véhicules, l'insertion de plantations et de mobilier, ainsi qu'un traitement qualitatif en lien avec le patrimoine bâti.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une logique de sobriété et de durabilité. Il met l'accent sur la sécurité des usagers, notamment piétons et cyclistes, la hiérarchisation des flux, la lisibilité des espaces publics et l'amélioration de l'ambiance végétale. Il répond également aux exigences en matière d'accessibilité (normes PMR), de coordination des réseaux et d'intégration paysagère.

La consultation portera sur l'ensemble des lots selon une procédure adaptée, avec un démarrage des travaux envisagé à compter d'octobre 2025, pour une durée globale estimée à 13 mois.

Interventions :

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD pose la question du redimensionnement de la rue pour les camions.

Monsieur Michel VALLA précise que la largeur sera de 5.80 mètres.

Monsieur Charles-Bernard DRUGEON demande quelles seraient les subventions pour ce projet.

Monsieur Michel VALLA lui répond que les dépenses liées à la réalisation de liaisons douces prévues pour cet aménagement pourraient être éligibles aux subventions.

Monsieur Charles-Bernard DRUGEON demande si une déviation sera mise en place lors des travaux.

Monsieur Didier RETAILLEAU précise qu'une déviation pour les poids lourds sera notamment à mettre en place en lien avec les services du Département. Il évoque également l'installation d'un éclairage par balisage bleuté sur la chaussée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par,
27 voix POUR**

- Autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'église, selon une procédure adaptée décomposée en trois lots distincts (VRD, espaces verts, signalisation) ;

-Autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à approuver les pièces du dossier de consultation, à procéder à la publicité réglementaire, à engager la procédure adaptée et à signer tous les documents afférents à cette consultation.

D30062025_05 : Projet de renouvellement urbain ilot Buton – Avenant n°2 à la convention EPF

Vu la délibération du Conseil Municipal D29032021-07 en date du 29 mars 2021, la délibération 21_211_063 du 24 mars 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards, ainsi que la délibération du 25 février 2021 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée approuvant la convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot centre-bourg,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot centre-bourg, signée entre les parties le 12 avril 2021,

Vu la délibération n°2023/54 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, la délibération du Conseil Municipal D20112023-01 en date du 20 novembre 2023, ainsi que la délibération 23_847_171 du 22 novembre 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards, approuvant l'avenant n°1 modifiant le plafond des dépenses du projet de 1 000 000 € HT à 2 000 000 € HT,

Vu la signature dudit avenant à la convention, le 09 janvier 2024, entre la commune de Les Achards, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée.

Vu la délibération n°2022/44 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée approuvant la mise en place des avances sur cessions opérationnelles,

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot centre-bourg (ilot Buton) a été signée le 12 avril 2021 entre la Commune des Achards, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'Établissement Public Foncier de la Vendée.

Conformément à l'article 15.1 de la convention initiale, la Commune s'engage à racheter les biens acquis par l'EPF au plus tard à l'échéance fixée au 12 avril 2026.

Afin d'échelonner ces remboursements, le nouvel avenant a pour objet de prévoir que la collectivité pourra verser, en 2025, une avance de 200 000 € en déduction des sommes dues au titre du prix de cession des acquisitions effectuées par l'Établissement Public Foncier.

Interventions :

Monsieur Martial CAILLAUD interroge sur les dépenses d'acquisitions actuellement réalisées par la commune pour l'ilot Buton. Monsieur Michel VALLA précise que les dépenses réalisées correspondent à un montant de 689 260.19 € HT et qu'il n'y a pas encore eu de remboursement effectué par la commune sur cet ilot.

Monsieur Didier RETAILLEAU ajoute que ce montant s'entend sans la subvention des 30 % à verser par l'Etablissement Public Foncier.

Monsieur Martial CAILLAUD ajoute qu'il convient d'être vigilant sur le plan pluriannuel d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par,
27 voix POUR**

- Approuve l'avenant n°2 joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°2 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

D30062025_06 : Avenant n°3 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot Charruyeau avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée

Vu la délibération n°2019-27 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en date du 16 mai 2019, la délibération n°27052019-05 du Conseil Municipal de Les Achards en date du 27 mai 2019, ainsi que la délibération 19_401_106 de la Communauté de communes en date du 29 mai 2019, approuvant la convention de maîtrise foncière sur l'îlot Charruyeau ;

Vu la signature de ladite convention le 26 juin 2019 entre la Commune de Les Achards, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la délibération n°2020-03 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en date du 13 février 2020, la délibération D02032020-08 de la Commune des Achards en date du 2 mars 2020, ainsi que la délibération 20_252_059 de la Communauté de communes en date du 13 mars 2020, approuvant l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière sur l'îlot Charruyeau ;

Vu la signature dudit avenant n°1 le 31 mars 2020 entre la Commune de Les Achards, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la délibération n°2024-17 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en date du 20 février 2024, la délibération D25032024-03 de la Commune des Achards en date du 25 mars 2024, ainsi que la délibération 24_299_88 de la Communauté de communes en date du 10 avril 2024, approuvant l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière sur l'îlot Charruyeau ;

Vu la signature dudit avenant n°2 le 25 avril 2024 entre la Commune de Les Achards, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la délibération n°2022/44 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée approuvant la mise en place des avances sur cessions opérationnelles,

Vu la délibération n°2025/49 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en date du 05 juin 2025 approuvant l'avenant 3 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot Charruyeau,

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot Charruyeau a été signée le 26 juin 2019 entre la Commune des Achards, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'Établissement Public Foncier de la Vendée.

Le présent avenant a pour objet d'introduire la possibilité, pour la commune, de verser une avance de 200 000 € en 2025 au titre du prix de cession, et d'actualiser le périmètre de l'opération de renouvellement urbain.

L'article 15.1 de cette convention précise que la Commune s'engage à racheter les biens acquis par l'Établissement Public Foncier de la Vendée au plus tard à l'échéance de la convention, fixée au 26 juin 2026.

Afin d'échelonner ces remboursements, le nouvel avenant a pour objet de prévoir que la collectivité pourra verser, en 2025, une avance de 200 000 € en déduction des sommes dues au titre du prix de cession des acquisitions effectuées par l'Établissement Public Foncier.

De plus, au vu de l'avancée du projet de renouvellement urbain sur l'îlot Charruyeau, il apparaît nécessaire de mettre à jour le périmètre définitif de cette opération

L'îlot de Charruyeau est constitué de 27 parcelles représentant une surface de 4 659 m².

Les références cadastrales sont les suivantes:

Section AC n°78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 187, 189, 190, 191, 194, 346, 533 et 534.

Interventions :

Monsieur Martial CAILLAUD interroge sur les dépenses d'acquisitions actuellement réalisées par la commune pour l'îlot Charruyeau.

Monsieur Michel VALLA précise que les dépenses réalisées correspondent à un montant de 849 233.58 € HT et qu'une avance sur remboursement d'un montant de 193 200 € a déjà été effectuée par la commune sur cet îlot.

Monsieur Didier RETAILLEAU ajoute que ce montant s'entend sans la subvention des 30 % à verser par l'Etablissement Public Foncier.

Monsieur Martial CAILLAUD ajoute qu'il convient d'être vigilant sur le plan pluriannuel d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par,
27 voix POUR**

- Approuve l'avenant n°3 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière sur l'îlot Charruyeau avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Communauté de communes du Pays des Achards ;
Autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer ledit avenant n°3 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

D30062025_07 : Lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un restaurant et à la réhabilitation de la grange sur le site « Art et Nature »

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°D11122023_10 portant délégations du conseil municipal au Maire et autorisant ce dernier à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence,

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-MARES « Site des Mares – Art et nature » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024,

Considérant le projet du site « Art et Nature » des Mares, tel que défini dans l'étude de faisabilité présenté au conseil municipal du 25 septembre 2023,

Considérant le programme fonctionnel détaillant les besoins de la commune en matière de construction d'un restaurant bistronomique et de réhabilitation d'une grange à vocation culturelle et associative,

Considérant l'estimation prévisionnelle du coût des travaux s'élevant à 971 500 € HT, soit une mission de maîtrise d'œuvre estimée à environ 97 150 € HT,

Considérant que le montant estimatif du marché de maîtrise d'œuvre est au-dessus des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence obligatoires,

Monsieur Didier RETAILLEAU, adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, rappelle que, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », une étude de faisabilité de création d'un espace dédié à l'art et la nature sur l'ancien site du potager extraordinaire a été mise en œuvre de mai 2022 à septembre 2023.

Un groupe de travail composé d'élus s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier différents scénarios. Le scénario final retenu a été présenté au Conseil municipal en date du 26 février 2024.

A ce stade, afin que cette opération se poursuive en phase opérationnelle, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du restaurant et à la réhabilitation de la grange.

Le futur restaurant aura pour vocation de proposer une offre bistronomique en lien étroit avec un potager pédagogique attendant. Il comprendra environ 100 couverts, une cuisine professionnelle, une terrasse, un espace privatisable, le tout organisé en plain-pied sur environ 300 m² utiles. Il sera livré en cellule grise et conçu dans une logique de durabilité, de sobriété énergétique et d'entretien facilité.

La grange existante, d'environ 340 m², fera l'objet d'une réhabilitation complète en vue d'un usage associatif ou culturel, dans le respect des normes ERP. Elle devra répondre à des exigences de confort, de modularité et de performance énergétique, en s'inscrivant dans une logique de mutualisation avec le restaurant voisin (accès, réseaux, éventuel système de chauffage).

Le coût prévisionnel des travaux se décompose comme suit : 660 000 € HT pour la construction du restaurant, et 311 500 € HT pour la réhabilitation de la grange, cette dernière estimation étant issue des diagnostics techniques réalisés par la société SOCOTEC.

La consultation portera sur une mission complète de maîtrise d'œuvre, pour laquelle seront requises les compétences en architecture, économie de la construction, structures, fluides (Chauffage, Ventilation, Climatisation, plomberie, électricité), accessibilité PMR et paysage, afin d'assurer la conception et le suivi d'un projet cohérent, fonctionnel et durable.

L'ensemble du projet s'intègre dans une opération plus large de requalification du site des Mares, au sein du futur espace « Art et Nature », destiné à accueillir des parcours sensoriels, des jardins partagés et des installations artistiques.

Le marché de maîtrise d'œuvre fera l'objet d'une attribution par délibération du Conseil municipal à l'issue de la procédure de consultation et de l'analyse des offres.

Interventions :

Monsieur Didier RETAILLEAU rapporte à l'assemblée la nécessité de lancer la consultation pour une maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un restaurant et à la réhabilitation de la grange sur le site « Art et Nature ».

Il indique qu'une réflexion devrait notamment être menée sur une éventuelle extension de réseau pour équiper la grange de chauffage au gaz vert et que la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant et la réhabilitation de la grange doit être globale pour assurer une cohérence de projet.

Monsieur Didier RETAILLEAU ajoute que la découverte de nids d'hirondelles dans la maison d'habitation située sur le site va décaler la programmation de la démolition de cette maison le temps d'effectuer les démarches obligatoires auprès de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et de la DDTM.

Monsieur Martial CAILLAUD regrette que le projet soit « saucissonné » alors qu'il a été chiffré dans sa globalité. Il évoque la nécessité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet et fait remarquer que le montant du projet global annoncé initialement à 3 millions n'est pas en adéquation avec le montant de l'autorisation de programme qui a été votée.

Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT préconise de faire un business plan et d'attendre de trouver le restaurateur avant de lancer le projet de construction d'un restaurant. Il ajoute que ce restaurant serait trop près du restaurant du domaine du Brandois.

Monsieur Michel VALLA précise qu'il y aura démolition et construction et qu'il y a un réel besoin de restaurant sur le territoire, notamment d'après l'étude de faisabilité du projet.

Monsieur Martial CAILLAUD appelle à la vigilance sur les coûts de fonctionnement qu'engendrera cette opération et précise qu'il convient de penser à la prochaine mandature.

Monsieur Michel VALLA répond qu'il convient d'être ambitieux et de rester vigilant, précisant que le plan pluriannuel d'investissement est réalisé dans ce sens.

Monsieur Didier RETAILLEAU ajoute que le démarrage du projet va permettre de réaliser les demandes de subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par,

22 voix POUR

3 voix CONTRE : Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU

2 Abstentions : Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER

- Autorise le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant et la réhabilitation de la grange sur le site « Art et Nature ».
- Autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à approuver les pièces du dossier de consultation, à procéder à la publicité réglementaire, à engager la procédure adaptée, et à signer tous les documents afférents à cette consultation.

Questions diverses

- Monsieur Michel VALLA présente les dates des prochaines séances du Conseil Municipal :
 - Lundi 1^{er} septembre 2025 à 20h30 à la mairie des Achards
 - Lundi 29 septembre 2025 à 20h30 à la mairie des Achards
 - Lundi 27 octobre 2025 à 20h30 à la mairie des Achards
 - Lundi 24 novembre 2025 à 20h30 à la mairie des Achards
 - Lundi 15 décembre 2025 à 20h30 à la mairie des Achards
- Madame Sarah MICHON, conseillère municipale, rappelle que le sens unique rue de la forêt n'est toujours pas respecté. Monsieur Michel VALLA en appelle au civisme des usagers.

Elle ajoute qu'il serait intéressant de prévoir pour le forum des associations la tenue d'un stand au nom de la CCPA présentant les services de « France services » comme la prévention seniors.

- Madame Christine GUILLOTEAU, adjointe à la communication et à la vie culturelle, informe que la commission fera le bilan de la fête de la musique et désignera le gagnant des votes.

Elle invite à participer à :

- Un orchestre symphonique dans le cadre du festival international Eurochestries le lundi 21 juillet à 20h30 à l'Espace culturel George Sand où des jeunes musiciens de l'école de musique de Wałbrzych (Pologne) se produiront.
 - Les Jaunay'Stivals qui auront lieu le 7 Août au Pré de la Fontaine.
 - Le pique-nique du 14 juillet avec feu d'artifice qui sera organisé par la dynamique des Achards
 - Le forum des associations qui aura lieu le 30 Août prochain
- Michel VALLA donne lecture d'un message de Sarah RENAUD, conseillère municipale, qui fait part à l'assemblée de ses obligations personnelles ne lui permettant pas d'assister aux séances du Conseil municipal ainsi qu'aux commissions municipales.

Il souhaite un bel été à l'ensemble du Conseil municipal.

La séance est levée à 21h54.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **le lundi 01 septembre 2025 à 20h30** à la mairie des Achards.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

